



الشركة الوطنية للإذاعة والتلفزيون
 +٢٠٠٥٢٠٠٠٠ +١٠٠٤٠٠٠٠ ٨ ٠٤٠٠٠٠٠٠٠٠
 Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

Réf: 08/22/A.T.I./t.d.i

DECISION DE RECRUTEMENT

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;
- Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété;
- Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf: GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° 08/22/A.T.I est lancée pour le recrutement de deux (2) Techniciens en Développement Informatique ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Option /Spécialité
<u>Technicien en Développement Informatique</u>	02 postes	BTS /DTS ou équivalent	BAC+2	Développement informatique

Article 2 : Principales missions

Le Technicien en Développement Informatique est chargé de concevoir et/ou développer les applications métier en conformité avec les dossiers de spécification. Il est ainsi chargé de :

- Assurer le support technique applicatif de tous les S.I. gérés et maintenus par le service de rattachement ;
- Analyser les besoins des utilisateurs et établir un cahier des charges ;
- Concevoir et développer les programmes et applications informatiques web et mobile ;
- Déterminer les phases et procédures de tests techniques et fonctionnels de programmes et applications informatiques ;

- Réaliser des supports techniques ;
- Traiter l'information (collecter, classer et mettre à jour) ;
- Saisir les actes de gestion sur les modules y afférents du SIRH ;
- Faire des extractions de données du SIRH ;
- Réaliser des analyses croisées depuis les différents champs de la base de données ;
- Saisir et mettre à jour les données du personnel sur le SIRH.

Article 3 : Compétences requises

Le Technicien en Développement Informatique doit être doté des compétences suivantes :

❖ Techniques :

- Maîtrise de Crystal Report ;
- Maîtrise des systèmes d'information des ressources humaines ;
- Maîtrise des langages /outils suivants Java/JEE, Spring Boot, Hibernate, Microservices, PHP / MYSQL, Laravel, React, Angular... ;
- Connaissance des processus de la gestion des ressources humaines ;
- Niveau pratique en exploitation d'AGIRH.

❖ Comportementales :

- Capacité à travailler de façon autonome et à collaborer au sein d'une équipe ;
- Être dynamique, polyvalent, rigoureux, organisé, motivé, curieux, ambitieux, faire preuve d'initiative et être attentif aux détails.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test écrit suivi d'un test oral et d'un test pratique.
- Le test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de 12/20 seront convoqués pour les tests oral et pratique
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale= Note du test écrit*0,3 + Note du test oral*0,2 +Note du test pratique*0,5

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	BAREME	LANGUE	DUREE DE TEST
TEST ECRIT	-QCM - Questions de réflexion/Etudes de cas	Note / 20	Français	2 H
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note / 20	Arabe ou Français	20 MIN
TEST PRATIQUE	- Exercice de développement + exercice sur les Bases de données	Note / 20	Français	1 H30

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de 45 ans au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> pour pouvoir éditer le bulletin d'inscription.

Un dossier de candidature doit être envoyé par voie postale au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000 » avec comme objet 08/22/A.T.I/t.d.i. .Le dossier doit remplir les conditions suivantes :

Le dossier doit contenir :

- Bulletin d'inscription sur la plateforme de recrutement de la SNRT.
- Un(1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une(1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une(1) copie certifiée conforme de la CIN.

Les documents ci-dessous doivent être envoyés sous pli fermé portant la référence de l'opération et du poste, le nom et le prénom du candidat au verso de l'enveloppe.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions requises sera systématiquement écarté.

Le dernier délai pour l'envoi par voie postale du dossier de candidature est le ~~14 FÉV 2023~~...

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïçal LARAICHI

Président/Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision